

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Ce document vous informe sur les risques majeurs susceptibles de toucher notre commune. Le risque zéro n'existe pas, il appartient à chacun d'entre nous d'en être conscient. Vous trouverez ci-après les consignes à respecter pour la sécurité de tous dans une situation à risque.

TEMPÊTES

Le principal danger des tempêtes provient de la force des vents qui les accompagnent. Les tempêtes de 1990 ont provoqué des mouvements de blocs d'enrochement à Mesquery et Keravélo. La tempête Xynthia en février 2010 a généré des rafales enregistrées à 160 km/h et la tempête Alex en octobre 2020 à 120 km/h.



SITUATION NORMALE

- Vérifier régulièrement l'état des toitures, cheminées et volets.
- Vérifier la bonne santé des végétaux pour limiter le risque de chute de grands arbres.

EN CAS D'ALERTE ORANGE

- Soyez vigilant, informez-vous par la radio, internet ou la télévision.
- Limitez vos déplacements, ne vous promenez pas en forêt ni sur le littoral, respectez les arrêtés municipaux, départementaux et préfectoraux.
- Mettez à l'abri ou arrimez les objets susceptibles d'être emportés ou de se transformer en projectiles (meubles de jardin, échafaudages, poubelles...)
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Ne touchez pas les fils électriques tombés au sol.
- Ne vous engagez pas sur des voies (route, sentier) inondables ou inondées. Prévenez la mairie en cas de route coupée.

EN CAS D'ALERTE ROUGE

- Appliquez les consignes précédentes (alerte orange).
- Restez chez vous.
- En zone littorale : prenez vos précautions face à de possibles inondations.

RISQUES SISMIQUES ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

La commune d'Assérac est classée en zone de sismicité modérée. En ce qui concerne les mouvements de terrains, ceux-ci se manifestent par des glissements, des écroulements de roches, par le recul des espaces dunaires ou le retrait-gonflement des argiles.



SITUATION NORMALE

- Repérez les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité.
- Respectez les règles de construction.

PENDANT LES SECOUSSES

- À l'intérieur : ne sortez pas, mettez-vous à l'abri dans un angle de mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres.
- À l'extérieur : éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques).

APRES LES SECOUSSES

- Évacuez le plus rapidement possible les bâtiments.
- Vérifiez l'eau, l'électricité et le gaz.
- Éloignez-vous des zones côtières, en raison d'éventuels raz de marée.
- Si vous êtes bloqué sous les décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)

MOUVEMENTS DE TERRAIN

- Respectez la signalisation et le balisage des sentiers.
- Évitez de vous promener sur la côte lors de tempête.
- En cas de glissement ou d'écroulement des falaises, écarter-vous rapidement de la côte.
- N'entrez pas dans des bâtiments endommagés.



POLLUTIONS

Transports de matières dangereuses - pollutions marines ou terrestres

Le risque de pollution concerne le transport par route et par voies d'eau. Dans tous les cas, les principaux dangers sont : l'incendie, l'explosion, le dégagement de fumées ou de vapeurs toxiques.

TRANSPORT SUR ROUTE

- Respectez les distances de sécurité afin de ne pas provoquer d'accident.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- Supprimez toute source de feu ou de chaleur (moteur, cigarette).
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas (sauf en cas d'incendie) et éloignez-vous.
- Donnez l'alerte en précisant le code danger (33) et le code matière (1203) en appelant le 112.

EN CAS DE NUAGE TOXIQUE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et confinez-vous (bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez les ventilations et les climatisations).

A LA FIN DE L'ÉVÉNEMENT

- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- Lavez-vous en cas d'irritation et si possible changez de vêtements.
- Aérez le local de confinement.

EN CAS DE POLLUTION D'ORIGINE MARINE

- Ne touchez pas les produits échoués sur la côte, ne les ramassez pas, ne les déplacez pas : ils sont dangereux.
- Donnez l'alerte en appelant le 112.



RISQUES SANITAIRES

La commune d'Assérac est exposée à tous les risques sanitaires mais plus particulièrement aux pandémies grippales, aux canicules et aux grands froids. En 2019-2020, la COVID-19 a touché le monde entier.



EN CAS DE MALADIE CONTAGIEUSE

- Lavez-vous les mains régulièrement.
- Portez un masque pour ne pas contaminer votre entourage.
- Vérifiez auprès de votre médecin que vos vaccins sont à jour.

EN CAS DE CANICULE

- Évitez les sorties et les activités physiques.
- Buvez régulièrement de l'eau, mouillez votre corps.
- Aérez la nuit et fermez le jour (rideaux, fenêtres et volets).
- Inscrivez-vous ou faites inscrire un de vos proches sur la liste des personnes fragiles sur le registre communal.

EN CAS DE GRAND FROID

- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement, aérez-le.
- Protégez-vous des chutes en salant les abords de votre domicile.
- Restez chez vous, réchauffez-vous, alimentez-vous convenablement et buvez des boissons chaudes.
- Soyez prudent et vigilant sur la route, limitez votre vitesse.
- En cas d'immobilisation, ne quittez pas votre véhicule.

Si les événements (canicule et grand froid) durent plusieurs jours, vous pouvez signaler vos difficultés à la mairie.



FEUX DE FORÊTS

Plusieurs zones de la commune sont concernées, notamment les boisements de Pont-Mahé, les bois de Monchoix, Quenet, Kerolivier, Kerougas, Kerbernard et Kermoret.

Si votre habitation se trouve dans une zone boisée : débroussailliez, repérez les chemins d'évacuation.

EN CAS DE FEU

- Alerte les pompiers (112 ou 18) si vous êtes témoin d'un départ de feu.
- Si votre habitation est en danger : confinez-vous (fermez portes, fenêtres et aérations avec des chiffons mouillés), respirez au travers d'un linge humide.

INONDATIONS OU SUBMERSIONS MARINES

Sur la commune d'Assérac, le risque d'inondation peut survenir par submersion marine. Lors de la tempête Xynthia, au Frostidié, le niveau d'un mètre de submersion a été atteint. Les inondations peuvent aussi survenir en cas de fortes pluies.

SITUATION NORMALE

- Informez-vous en mairie, notamment pour le risque de submersion marine.
- Amarrez les cuves, citernes ou tout objet susceptible de flotter.
- Repérez les stationnements proches de chez vous hors zone inondable.
- Stockez en hauteur objets précieux (photos, papiers personnels, factures...).

EN CAS DE MONTÉE DES EAUX

- Coupez l'électricité générale.
- Evitez les déplacements inutiles, ne vous engagez pas sur une route inondée.
- N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours.
- Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point haut ou montez à l'étage.
- Respectez les consignes d'évacuation qui peuvent vous être données par les forces de l'ordre ou le Maire.

APRÈS LA MONTÉE DES EAUX

- Écoutez et suivez les consignes données par les autorités.
- Informez la mairie de tout danger.
- Signalez les personnes sinistrées ou avec des besoins spécifiques à la mairie.
- Ne rétablissez pas le courant électrique que si l'installation est sèche et vérifiée par un professionnel.
- Évaluez les dommages, prenez des photos et contactez votre assureur.



CONSIGNES GÉNÉRALES

- Ne prenez pas de risques inutiles.
- Limitez vos déplacements, n'allez pas chercher vos enfants à l'école, ne vous engagez pas sur des itinéraires (route, sentier) pouvant être inondés.
- Limitez vos appels téléphoniques.
- Incitez les personnes vulnérables de votre entourage à s'inscrire sur les registres d'alerte en mairie.
- Ne touchez pas les fils et/ou câbles électriques tombés au sol ou en suspension.
- Si votre habitation est sinistrée, prenez des photos et faites appel à des professionnels avant de réoccuper votre logement.

ALERTE

SITUATION PRÉVISIBLE, RISQUES FAIBLES

TV, radio (France Bleu : 88.1 FM), Politeia, journaux, www.asserac.fr

SITUATION IMPRÉVISIBLE, RISQUES MOYENS À FORTS

En fonction de la situation, la gravité d'un événement peut nécessiter l'intervention de la mairie pour alerter la population en plus des alertes diffusées par les services de la Préfecture (moyen sonore, porte à porte).



Services municipaux

Mairie :

15, rue du Pont Bérin
Tél. **02 40 01 70 00**
Fax **02. 40 01 78 39**
info@asserac.fr

www.asserac.fr

lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h45-12h / 14h-17h ;
mercredi : fermé ;
samedi 9h-12h (*Les services
Cimetière, État civil et Urbanisme
reçoivent uniquement sur rdv
pendant la période COVID-19.*)

Police municipale pluricommunale

Uniquement sur rendez-vous
Tél. **02 40 01 78 54**

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

(Service enfance jeunesse)
rue du Parc Guilloré
Tél. **02 51 10 25 21**
enfance@asserac.fr

Restaurant scolaire :

Rue de la Fontaine
Inscription sur la plateforme
« Familles »
Tél. **02 40 01 70 00**

RAM

(Relais d'assistantes maternelles)
Tél. **02 40 42 19 27/06 86 44 68 81**
ram@herbignac.com

Permanence le 1^{er} lundi matin
de chaque mois uniquement sur
rendez-vous

Bibliothèque

rue de la Fontaine
Tél. **02 40 01 72 86**
bibliotheque@asserac.fr

Ouverture hiver :
mardi : 10h-12h ; mercredi :
16h-18h ; samedi : 14h-18h

Conciliateur

Mairie d'Herbignac
Sur rendez-vous
Tél. **02 40 88 90 01**

Services publics

Communauté d'agglomération Cap Atlantique

3, avenue des Noëllés
44500 La Baule
Tél. **02 51 75 06 80**
www.cap-atlantique.fr

Office de tourisme intercommunal

La Baule-Presqu'île de Guérande
8 place de la Victoire
44500 La Baule
Tél. **02 40 62 58 99**
www.labaule-guerande.com

Transports collectifs

Aleop / Lila Presqu'île
Tél. **02 40 620 620**
www.aleop.paysdelaloire.fr

Déchetterie

Pompas
44410 Herbignac
Tél. **02 40 91 36 06**
Du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Trésor Public

9, rue Honoré de Balzac
44350 Guérande
Tél. **02 40 24 90 90**

Établissements scolaires

École Jacques Raux

1, rue du Pont de Bois
Tél. **02 40 01 71 12**
ce.0440442s@ac-nantes.fr

École Sainte-Anne

26, rue du Calvaire
Tél. **02 53 30 13 94**
ec.asserac.ste-anne@ec44.fr

Culte

Paroisse Saint-Benoît d'Herbignac

Presbytère
12, rue de la Fontaine Saint-Jean
44410 Herbignac
Tél. **02 40 88 90 34**

Santé/social

Maison Médicale

rue de la Ruche
Médecins :
Angèle LOPES et
Dorothee BROSSARD
Tél. **02 40 01 70 70**
www.doctolib.fr

Dentiste

Antoine GUIDON
Tél. **02 40 01 77 77**

Cabinet d'infirmiers :

Tél. **02 40 91 43 42/02 40 45 27 81**

Orthophoniste :

Amandine PERSONNAZ
Tél. **02 28 54 21 76**

Ostéopathe :

Marion BRUAND
Tél. **07 82 53 52 54**

Kinésithérapeutes :

Édouard EVAÏN et
Mathieu GARBANI
Tél. **02 40 24 38 72**

Pédicure podologue :

Noémie NAËL
Tél. **06 41 13 60 20**

Psychologue, hypnothérapeute

Fernande JARDON
Tél. **07 67 94 76 57**

Pharmacie :

4, rue de la Ruche
Tél. **02 40 01 70 93**

Pharmacie de garde :

32 37 (appel payant)

CAPS

(Centre d'accueil et de
permanence de soins) :
appeler le 15 avant de vous rendre
au CAPS de Nivillac
2, rue de la Piscine

Centre hospitalier :

11, boulevard Georges Charpak
44600 St-Nazaire
Tél. **02 72 27 80 00**

Espace départemental des solidarités (EDS) :

Tél. **02 40 24 92 35**

CLIC éclair'âge :

26 bis, faubourg Saint-Michel
44350 Guérande
Tél. **02 40 62 64 64**

Services d'aides à domicile :

ADAR
Tél. **02 40 15 66 00**
ADT
Tél. **02 40 19 09 04**

Pompiers :

112 ou 18

Samu :

15

Gendarmerie :

17

Personnes sourdes ou malentendantes :

114 (sms ou fax)

Météo France :

Tél. **08 99 71 02 44**
www.meteo.fr